

Date de dépôt : 17 décembre 2009

Pétition

du personnel de l'animation parascolaire (GIAP) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant :

- que l'animation parascolaire connaît un succès qui ne se dément pas auprès des parents, et que le nombre d'enfants inscrits augmente depuis 10 ans d'au moins 7% en moyenne par année, et que les prospectives ne prévoient pas de fléchissement notable ;
- que les effectifs de personnel n'ont de loin pas suivi la même évolution : pour mémoire, de 2005 à 2009, les enfants inscrits aux restaurants scolaires (RS) sont passés de 8'272 à 10'570 (+ 28%), alors que la dotation de personnel RS n'a augmenté que de 12% ; les enfants inscrits pour les activités surveillées (AS), de 2'707 à 4'200 (+55%), alors que le personnel AS n'a augmenté que de 21% ;
- que les taux d'encadrement moyens (respectivement 12 aux RS et 10 aux AS) ont atteint leur maximum ; et que s'agissant de moyennes (qui tiennent compte des baisses de fréquentation pour maladies ou sorties scolaires, et des importantes fluctuations journalières), elles supposent des maxima qui dépassent régulièrement les taux admis, et qu'il n'y a donc plus de "marge d'absorption" sur ces taux moyens ;
- qu'ainsi, à la rentrée 2009, il y avait 90 écoles en listes d'attente pour les RS, et 67 pour les AS ; c'est-à-dire, sachant que les équipes sont dans l'obligation d'accepter les enfants, que toutes ces écoles étaient en sous-dotation de personnel, une situation grave : la direction elle-même en a édicté une directive posant que *"la priorité doit être mise sur la sécurité avant tout, au détriment de tout le reste"* ;

- que "le reste" n'est rien moins que la qualité de l'encadrement et le contenu des activités ; et qu'il est devenu impossible, pour de nombreuses équipes, de prévoir des activités telles que cuisine, pâtisserie, poterie, ou bien la sieste pour les plus petits ; car ces activités ne sont possibles qu'en groupes de 12 enfants au maximum, et qu'il faut alors faire prendre en charge les autres enfants par les collègues, qui se retrouveraient seul-e-s avec 18 enfants, impossible pour des raisons de sécurité ; donc on renonce à ces activités ; CQFD ; et que sans activité, les enfants s'ennuient, se bagarrent, et que le GIAP ne serait plus qu'un "gardiennage" ;
- qu'il devrait rester une "marge" par rapport au maximum des t aux d'encadrements pour la prise en charge des situations difficiles (par situations difficiles, on entend les lieux qui impliquent des déplacements pour se rendre au RS (qui supposent un encadrement renforcé pour éviter les risques) ; les classes spécialisées ou cas d'enfants difficiles ; et les écoles de niveau socio-économique défavorisé (REP) ; enfin, il faut garder également une marge pour les plus petits (1^e et 2^e enfantine), qui ont par exemple besoin de faire des siestes (obligées pour les 1^e), et nécessitent un encadrement plus serré) ;
- qu'à cette situation se rajoute que le GIAP ne remplace pas le 1^{er} jour d'absence, voire les suivants (pénurie de remplaçant-e-s) : ce non remplacement reporte intégralement les enfants sur les autres collègues de l'équipe, et fait une fois de plus exploser les effectifs ; qu'enfin, de nombreux locaux parascolaires sont saturés, et que la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil est urgente, tant pour les RS que pour les AS (à la rentrée 2008, 15 RS avaient des capacités d'accueil insuffisantes, et 7 lieux d'AS) ;
- qu'enfin, en terme de conditions de travail, cette situation de pénurie reportée d'année en année tend à miner le personnel, l'user et le démotiver, avec les conséquences connues en terme de maladie et de désinvestissement (alors que les salaires, vu les taux de travail, sont de 1'100.- (RS) et 2'300.- (RS-AS) par mois en début de carrière) ;

Pour toutes ces raisons, nous, personnel parascolaire soussigné, nous joignons à la pétition du Cartel intersyndical de la fonction publique et du secteur subventionné et à ses demandes, avec les demandes particulières suivantes :

à l'Etat et aux Communes :

- chaque année, l'augmentation des postes parascolaires en proportion égale à celle du nombre d'enfants, soit à ce jour, en moyenne, 48 groupes RS et 37 groupes AS supplémentaires par an , représentant 23.4 équivalents plein temps (EPT) ;
- de revenir au minimum aux taux d'encadrements de 2 005, et d'annuler ainsi la dégradation de l'encadrement due au différentiel entre la forte augmentation des effectifs d'enfants et la faible augmentation des effectifs de personnel, afin de retrouver la petite marge nécessaire pour accueillir les situations difficiles et les classes enfantines ; ce qui représente à ce jour 116 groupes RS et 113 groupe AS, soit 55 EPT ;
- le financement des remplacements dès le premier jour d'absence ;

au GIAP :

- le remplacement du personnel dès le premier jour d'absence ;

aux Communes :

- l'augmentation des capacités d'accueil des locaux partout où nécessaire

N.B. 330 signataires
*p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

**Pour des services
et des prestations publics
adaptés à l'évolution des besoins
de la collectivité**

**Santé, social, éducation,
administration, secteur subventionné:
investir dans l'avenir et augmenter
les effectifs pour répondre aux
besoins de la collectivité**

Parce que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun - particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales - afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

Parce que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

Parce que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

Parce que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

Parce que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

Parce qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5^{ème} révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse...) ...

. / .

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,

la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,

l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,

l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,

la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,

le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".

Parce qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

Parce que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

Parce qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:

- *donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;*
- *augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;*
- *respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009;*
- *garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;*
- *maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles - tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;*
- *maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;*
- *développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.*

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL